

Procès-verbal du Conseil Pédagogique de la faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Dans le cadre des préparatifs de la reprise des activités pédagogiques au niveau de la faculté SNV, et suite aux recommandations de :

- La **note ministérielle N°453** datant du **15/07/2020** portant sur la mise en place de cellules aux niveau central et local pour la gestion du retours progressive des activités pédagogiques et administratifs à l'université.
- Le **protocole ministérielle** datant du **18/07/2020** portant sur les modalités, directives et recommandation pour la finalisation de l'année universitaire 2019-2020 et la préparation de la rentrée 2020-2021.
- Monsieur le Recteur lors du **Conseil Scientifique de l'Université** tenu le **21/07/2020**.
- La **réunion du 23/07/2020** pour l'installation de la Cellule de Veille, Support et Soutien Pédagogique (CVSSP).
- **Planning et recommandations pour la finalisation des activités pédagogiques de l'année universitaire 2019-2020** établi le **02/08/2020** par monsieur le Doyen en concertation avec le responsable du domaine SNV.
- **Note du SGMESRS N°866** datant du **16/08/2020** relative à la reprise des activités pédagogiques pour clôturer l'année universitaire 2019-2020
- La **note N°15 du doyenat de la faculté SNV** datant du **16/08/2020** à propos de la feuille de route pour la finalisation de l'année universitaire 2019-2020.
- **Note N°62-Rect-2020** émanant du rectorat de l'UFMC1, datant du **17/08/2020**, portant sur la préparation de la reprise des activités à partir du 23 aout
- **Conseil pédagogique de l'UFMC1** datant du **19/08/2020**.
- **Conseil de coordination élargi de la faculté SNV** tenu le **24/08/2020**.

S'est tenu, le **Mercredi 26/08/2020 à 09h30, au niveau de l'Amphi 04**, le conseil pédagogique de la faculté SNV. Était conviées à cette réunion : messieurs le Doyen, le Vice Doyen en charge de la pédagogie, le responsable du Domaine SNV, les chefs de départements adjoints en charge de la pédagogie, les responsables de filières ainsi que les responsables des parcours Licences et Masters. **Les convocations ainsi que l'ordre du jour ont été envoyé par courrier électronique le 22/08/2020.**

Plus de **80% des responsables pédagogiques** ont répondu favorablement à notre invitation.

Ordre du jour :

- Directives et recommandations
- Suivi et évaluation de l'enseignement à distance
- Examens et évaluations
- Soutenances des mémoires de fin de cycle Master
- Divers

I- Directives et recommandations

Nous avons commencé cette réunion en mettant l'accent sur la tâche importante qu'incombe aux responsables pédagogiques. Pour une gestion efficace de cette rentrée qui s'annonce difficile, il est impératif que tous les responsables administratifs (chefs de départements et adjoints en charge de la pédagogie) fonctionnent en coordination parfaite avec les différentes équipes de formation afin d'établir un plan d'action cohérent qui prend en considération, en premier lieu, les recommandations pour le respect des mesures préventifs mises en place pour éviter toute propagation du Covid-19. Plus que jamais, les équipes de formations et particulièrement les responsables pédagogiques sont invités à jouer pleinement leurs rôles pour réussir cette rentrée universitaire exceptionnelle.

Il a été rappelé aux responsables pédagogiques d'observer le respect strict de toutes les instructions et notes émanant de la hiérarchie. Toute action menée ou initiative, aussi motivée soit elle, doit impérativement respecter les mesures prises, le protocole établi ainsi que la chronologie mise en place.

Une communication parfaite doit être instaurée entre le responsable pédagogique, son chef de département ainsi que son équipe de formation. Le chef de département devrait être concerté et informé de toute décision prise ou action à entreprendre. Comme l'a dit monsieur le recteur, nous devons instaurer une communication efficace entre responsables, enseignants et étudiants.

Pour rappel, selon les recommandations de la note N°866 datant du 16/08/2020 de monsieur le secrétaire général du MESRS relative à la reprise des activités pédagogiques pour clôturer l'année universitaire 2019-2020, le retour à l'activité pédagogique est programmé à partir du 23 août 2020 selon les modalités suivantes :

- **Du 23 au 31 août 2020** : relance de l'enseignement à distance pour tous les niveaux et toutes les formations. Aussi, la reprise des soutenances de mémoires de fin de cycle Master et ce durant tout le mois de septembre tout en respectant les mêmes mesures de prévention et de sécurité en vigueur.
- **À partir du 01 septembre 2020** : possibilité de reprise de l'activité présentiel **exclusivement pour faire les examens et uniquement pour les formations dont l'effectif des étudiants est inférieure ou égale à 30 étudiants.** En ce qui concerne la faculté des sciences de la nature et de la vie, nous avons un nombre de **7 formations** qui ont cet effectif :
 - Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (Licence 1) : 14 étudiants,
 - Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (Licence 2) : 24 étudiants,
 - Apiculture (Licence 3) : 19 étudiants,
 - Bioindustries, analyse et contrôle (P) (Master 1) : 29 étudiants,
 - Microbiologie et hygiène hospitalière (P) (Master 1) : 19 étudiants,
 - Écologie fondamentale et appliquée (Master 1) : 29 étudiants,
 - Protection des écosystèmes (Master 1) : 27 étudiants.

Les chefs de départements des formations concernées ont été priés de transmettre les listes de ces étudiants dans les meilleurs délais aux autorités centrales de l'université.

- Il est important de signaler que, selon cette note, **toutes les autres activités présentiels, hormis celles précisées ci-dessus, notamment l'organisation des examens, sont reportées à une date ultérieure.**

Nous avons rappelé également aux responsables de parcours Licences et Masters les recommandations de la note N°62-Rect-2020 émanant du rectorat de l'UFMC1, datant du 17/08/2020, portant sur la préparation de la reprise des activités à partir du 23 août et qui **stipule que des réunions des équipes de formations (comités pédagogiques) doivent être organisées impérativement entre le 23 et 27 août 2020.**

Des instructions ont été dispensé afin de **gérer ces comités pédagogiques dans le calme et le respect des avis de toute la composante de l'équipe** qui doit **œuvrer d'une seule main pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de « sauver l'année universitaire en cours »** et de **finaliser toutes les activités pédagogiques qui s'y rapportent dans les meilleures conditions**. Il est important de mentionner que **les équipes de formations ont toute autorité de prendre les mesures nécessaires** pour arriver à cette finalité.

Aussi, dans le cadre des préparatifs de la rentrée universitaire 2020-2021, les chefs de départements ont été priés de préparer les affectations des enseignants ainsi que les emplois du temps prévisionnels. Il a été rappelé que **les responsables pédagogiques doivent s'impliquer activement dans cette opération (avoir un droit de regard)** et travailler en concertations avec les chefs de départements. Ces **responsables pédagogiques et administratifs doivent œuvrer ensemble pour le respect d'une répartition et planification équitable des charges pédagogiques entre enseignants**.

II- Suivi et évaluation de l'enseignement à distance

Concernant ce volet, nous avons commencé par féliciter les responsables pédagogiques présents pour tous les efforts déployés afin de réussir l'enseignement à distance et de mettre à la disposition des étudiants tous les supports pédagogiques qui ont déjà été mis en ligne. Selon le dernier bilan de mise en ligne des cours établi avant la sortie en vacances d'été, **pour la faculté SNV, nous avons atteint un taux de 95,09% de contenu pédagogique mis en ligne : 96,92% en Licence et 93,33% en Master**. Il est nécessaire, après la reprise, que les responsables pédagogiques puissent nous donner la confirmation que l'intégralité du programme détaillé de chaque matière a été mise en ligne à la disposition des étudiants, et que le retards accusé pour certaines matières a été rattrapé.

À partir du 23 aout et ce jusqu'à nouvel ordre, les responsables pédagogiques ont été priés suivre et de veiller au renforcement de l'enseignement à distance en proposant des initiatives auprès de leurs équipes de formations et en faisant appel à la large gamme de possibilités qu'offrent les nouvelles technologies d'informations et de communications.

Nous avons indiqué aux responsables pédagogiques que, sachant que nous somme en situation exceptionnelle, **qu'il est grandement souhaitable de limiter le contenu pédagogique dispensé dans chaque matière**, nous avons leur avons demandé de se concerter avec leurs équipes de formations (responsables de matières) pour **préciser les chapitres requis pour valider l'enseignement de la matière dont ils ont la responsabilité**.

Aussi, ils étaient priés de nous **indiquer si ces parties-là peuvent être enseignées en ligne ou doivent être prodiguées / renforcées en présentiel. Dans ce dernier cas, le nombre de séances nécessaires pour valider cet enseignement doit être précisé.** Cela permettra au chef de département et son adjoint en charge de la pédagogie d'établir un emploi du temps. Ces informations seront indispensables en prévision de la reprise prochaine des activités d'enseignement présentielle.

Nous avons indiqué à nos collègues que cet **enseignement à distance est un acquis dont l'usage ne disparaîtra pas après la crise sanitaire liée au Covid-19.** Notre faculté a contribué activement au **projet de la « E-Université »** qui consiste à **mettre pour l'année universitaire prochaine un enseignement exclusivement en ligne pour quelques matières transversales** dont l'enseignement est commun à plusieurs formations Licences et Masters du domaine SNV : technologie de l'information et communication (TIC), législation, entrepreneuriat, informatique et anglais.

III- Examens et évaluations

Selon le contenu pédagogique dispensé en ligne et/ou en présentiel, nos responsables pédagogiques ont été priés d'inciter leurs enseignants à **proposer, dans la mesure du possible, des évaluations non présentielle**, sous forme de travaux personnels ou toute autre méthode jugée adaptée. **Les modalités de mise en œuvre sont laissées à l'entière appréciation des équipes de formations.** Dans le cas où cette structure jugera qu'un contrôle présentiel écrit est nécessaire, l'information devra **être communiquée au service de pédagogie pour que le chef de département puisse préparer les locaux pédagogiques adaptés** en fonction de l'effectif des étudiants et en veillant au respect des mesures de sécurité et de prévention.

Pour les matières dont l'évaluation en présentiel par un examen écrit est jugée nécessaire, il faudra **limiter la durée de l'évaluation écrite à 01h** de temps. Aussi, en fonction des locaux disponibles, il conviendra peut être de répartir les étudiants pour chaque évaluation écrite en 2 à 3 groupes (en fonction de l'effectif ainsi que les locaux pédagogiques disponibles) pour faire les examens. Ces groupes passeront successivement. **Dans ce cas de figure, les enseignants responsables sont priés de faire plusieurs variantes de l'examen écrit.**

Concernant les matières comportant comme atome pédagogique des travaux pratiques ou des sorties sur terrain, et dans l'impossibilité de les faire dans les conditions actuelles, il a été précisé aux responsables pédagogiques de prendre des mesures pour permettre aux étudiants de valider, pour cette année universitaire, lesdites matières sans tenir compte des notes des travaux pratiques ou des sorties sur terrain. Si l'équipe de formation juge que ces travaux pratiques ou sorties sur terrain sont indispensables pour valider la formation de l'étudiant, il faudra les programmer ultérieurement dès que les conditions le permettent.

IV- Soutenances des mémoires de fin de cycle Master

Selon les recommandations de la note N°866 datant du 16/08/2020 de monsieur le secrétaire général du MESRS relative à la reprise des activités pédagogiques pour clôturer l'année universitaire 2019-2020, **la reprise des soutenances de mémoires de fin de cycle Master est autorisé à partir du dimanche 23 aout et ce durant tout le mois de septembre** tout en respectant les mêmes mesures de prévention et de sécurité. **L'étudiant en fin de cycle Master ne sera autorisé à accéder physiquement à l'université que pour la soutenance.** **Toutes les activités de recherche, de corrections et de préparations devront se tenir exclusivement en ligne.**

Pour optimiser les conditions de sécurité et de préventions, selon les recommandations du conseil d'université, **la remise du mémoire de Master aux membres du jury devra se faire sous format numérique dans un délai raisonnable avant la tenue de la soutenance.**

La durée de la soutenance doit être réduite au strict minimum. Les présidents de jury devront veiller au respect de cette recommandation.

Pour permettre aux responsables administratifs de la faculté SNV d'optimiser les conditions d'accueil de nos étudiants, **un planning de soutenance pour chaque formation Master devra être établi dans les meilleurs délais et transmis au chef de département.** Pour cela, les responsables des parcours Master ont été priés de contacter les encadreurs afin de préciser l'état d'avancement et la date de soutenance. Pour rappel, et selon la note N°866, **les soutenances doivent être finalisées durant le mois de septembre.**

Aussi, les responsables pédagogiques ont été informés que **l'évaluation du mémoire de Master pourra se faire autrement que par une soutenance publique.** L'équipe de formation pourra mettre en place des modalités d'évaluation qui permettent de juger correctement le travail de recherche effectué par l'étudiant. Les équipes de formations sont priés de consigner la méthodologie adoptée pour l'évaluation du mémoire de Master dans les procès-verbaux des comités pédagogiques.

V- Divers

Après exposition et précision de tous les points mentionnés précédemment par monsieur le Doyen et le responsable du domaine SNV, un **débat interactif a été ouvert avec les responsables pédagogiques présents** pour répondre à toutes les questions et interrogations qu'ils se posent. Grace à cela, nous avons pu apporter d'avantage de précisions et lever quelques points d'ombres.

Les responsables pédagogiques ont été priés de transmettre toutes les instructions et recommandations formulées lors de cette réunion à leurs équipes de formations respectives. Les chefs de départements et/ou leurs adjoints en charge de la pédagogie ont été priés d'assister aux réunions des équipes de formations pour mieux les encadrer et ce par rapport à l'aspect administratif : respect des textes, circulaires, recommandations et notes de services, préparation de la logistique (locaux pédagogiques), respect de la feuille de route établi...etc. Quant à la gestion du volet pédagogique, cela relève exclusivement des prérogatives des équipes de formation.

La séance a été levée à 11h31...

Constantine le 26/08/2020

Le responsable du domaine SNV

رزقون محمد العربي
مسؤول هيئة التكوين
ع . ط . ح